

### **Résolution du groupe UDC-UDF**

**Suite à une résolution déposée par le groupe UDC-UDF, le Conseil du Jura bernois (CJB) s'est prononcé sur une communication qui porte sur la nomination de Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, en tant que médiatrice pour le transfert de Moutier.**

Le CJB a pris connaissance de la nomination de Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, en charge du Département fédéral de Justice et Police (DJFP), à la fonction de médiatrice entre les gouvernements bernois et jurassien dans le cadre du transfert de Moutier dans le canton du Jura.

Une majorité de ses membres estiment que les principes généraux d'impartialité, de réserve et d'objectivité ne peuvent pas être totalement garantis dans ce processus sensible de négociation. La supervision de Mme la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider au regard de son engagement politique passé dans la Question jurassienne pose en effet certains questionnements.

En tant qu'autorité politique régionale représentant les intérêts du Jura bernois, le CJB tient à exprimer ses craintes quant à la bonne tenue de cette future médiation, même si la proposition de la Confédération a été avalisée par les gouvernements bernois et jurassien.

Le CJB continuera de tout mettre en œuvre pour instaurer un climat de discussion cordial et bienveillant avec ses partenaires dans le cadre du processus du transfert de Moutier, avec comme objectif principal la défense des intérêts légitimes du Jura bernois.

### **Directives sur les conditions et modalités d'octroi d'aides financières pour les projets jeunesse**

Le CJB a adapté ses directives concernant l'octroi des aides financières pour les projets jeunesse. Il a notamment été question de préciser ce qui est attendu en terme de « participation des jeunes » dans le cadre de dépôt de projets. Lorsqu'un acteur jeunesse fait une demande de soutien financier pour une action qu'il met en place ou à laquelle il participe, il doit montrer en quoi cette action a été réfléchi spécifiquement pour la jeunesse, comment cette dernière a été impliquée dans le processus organisationnel. Un événement tout public qui s'inscrit dans une logique de promotion ne peut pas être soutenu uniquement parce qu'il accueille, entre autres, des jeunes. Les projets soutenus doivent comprendre une dimension participative de la jeunesse (et pas uniquement une logique de consommation).



## Règlement des commissions permanentes

Afin de compléter les dispositions du Règlement du Conseil du Jura bernois (RCJB), le plénum a avalisé un nouveau règlement dont le contenu précise le fonctionnement de l'ensemble de ses commissions. Il convenait de déterminer des dispositions claires qui règlent les compétences de préavis et les compétences décisionnelles des commissions, le format des séances (présentiel et visioconférence) ou encore la nomination des présidences et vice-présidences de commission en séance plénière constitutive. L'établissement de ce règlement fait notamment suite à une recommandation émise dans le travail de Master de l'actuel député et ancien membre du CJB, Corentin Jeanneret.

## Autres dossiers

Le CJB a également :

- accueilli Walter Habegger (UDC, Crémines) au sein de son cénacle, qui succède à Manfred Bühler ;
- nommé Moussia von Wattenwyl au sein du Comité de Arc Express ;
- préavisé favorablement la nomination de Florian Eitel au sein de la Commission francophone des affaires culturelles générales – CFACG ;
- préavisé favorablement la nomination de Cyprien Louis au sein du Conseil d'école de l'Ecole Supérieure de commerce (ESC) de La Neuveville ;
- préavisé favorablement, en commun avec le CAF, la nomination de Fabian Aellig au sein du Conseil de la formation professionnelle ;
- versé une aide financière pour un projet déposé par le Centre animation jeunesse (CAJ) de La Neuveville ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Des tableaux récapitulatifs sont proposés sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

## Informations et contacts

- Cyprien Louis, président du CJB, 078 714 45 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB : 031 633 75 73 / 079 482 34 72
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

*La Neuveville, le 23 février 2023*

